



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRULLAS**

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 066-216602177-20211026-DELIB462021-DE

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12 + 7 pouvoirs

Date de la convocation : 21/10/2021

Date d'affichage : 21/10/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BAJ-FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, FERNANDEZ Pierre, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BURGOS Thierry à Mme QUINTA Christèle, Mme DUFOUR Laurence à M. CORBACHO Laurent, M. HITA José à Mme VIDAL Mélanie, Mme JULIAN Vanessa à Mme ALBERT Jeannine, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François, M. ROZIE Jean-Michel à M. BRETEAU Philippe, M. SALVADOR Julien à M. BOUSQUET Jérôme.

Secrétaire de séance : M. FERNANDEZ Pierre a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N°46/2021 : RENOUELEMENT DU CONTRAT PEC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 53/2020 en date du 14 décembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent de service pour la restauration scolaire et agent de surveillance du service de garderie municipale
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC.

Monsieur le Maire informe ensuite que le contrat signé, en date du 15 décembre 2020, avec la Mission Locale Jeunes, arrive à terme le 31 décembre 2021. Il propose au Conseil Municipal de le renouveler, dans les conditions prévues par le dispositif Parcours Emploi Compétences, à savoir :

- Contenu du poste : agent de service pour la restauration scolaire et agent de surveillance du service de garderie municipale
- Durée du contrat : 9 mois (maximum autorisé dans le cadre d'un renouvellement)
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de renouveler le contrat conclu avec la Mission Locale Jeunes, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, à compter du 1^{er} janvier 2022, dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : agent de service pour la restauration scolaire et agent de surveillance du service de garderie municipale
 - Durée du contrat : 9 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
 - Rémunération : SMIC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Mission Le Jeunes ainsi que le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 28/10/2021
- Affichage le : 28/10/2021
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.